

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Date de la convocation : 11/12/2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

**Absents excusés** : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT** : Avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif secteur Nord

**Rapporteur** : Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par contrat de délégation de service public, Vienne Condrieu Agglomération a confié à la société CHOLTON, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'exploitation en affermage de son service d'assainissement collectif du secteur Nord correspondant aux communes de Saint Romain en Gal, Chasse sur Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Vilette de Vienne et Luzinay.

L'avenant n°1 a transféré le contrat de délégation de ViennAgglo à Vienne Condrieu Agglomération.

L'avenant n°2 a intégré de nouveaux équipements dans le périmètre affermé.

Le présent avenant a pour objet :

- D'intégrer dans le périmètre affermé les postes de relevages (PR) Frédéric Mistral et ZI la Saulaie ainsi que le réseau de transit des eaux usées situées de l'ancien SISEC sur les communes de Chasse sur Rhône et Seyssuel, suite à la dissolution du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et dont la compétence assainissement est assurée depuis cette date par Vienne Condrieu Agglomération
- D'intégrer le réseau d'assainissement ainsi que le poste de relevage situé sur la zone d'activité de la CNR à Saint Romain en Gal. En effet, ce réseau construit par la CNR doit être rétrocédé prochainement à Vienne Condrieu Agglomération. En revanche, la date de transfert n'est pas connue à ce jour.

L'intégration de ces nouveaux équipements a pour conséquence une augmentation de la rémunération versée au délégataire qui se fera en deux temps afin de prendre en compte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'intégration du réseau de l'ex-SISEC, puis à compter de son transfert à Vienne Condrieu Agglomération, le réseau de la CNR.

Les augmentations prévues sont donc les suivantes :

- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, date d'intégration du réseau de l'ex-SISEC :
  - o Le prix de l'abonnement perçu sur les usagers du service passe de 7,84€ (valeur au 1<sup>er</sup> février 2016) à 9€ (valeur au 1<sup>er</sup> février 2016) par an.
  - o Le prix au mètre cube perçu sur les usagers du service passe de 0,1946 € (valeur au 1<sup>er</sup> février 2016) à 0,2048€/mètre cube (valeur au 1<sup>er</sup> février 2016).
- A compter de la date d'intégration du réseau de la CNR :
  - o Le prix de l'abonnement perçu sur les usagers est fixe.
  - o Le prix au mètre cube perçu sur les usagers du service passe de 0,2048 € (valeur au 1<sup>er</sup> février 2016) à 0,2081€/mètre cube (valeur au 1<sup>er</sup> février 2016).

Le projet d'avenant et ses annexes sont joints à la présente délibération.

-----  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et notamment, l'article 36,

VU l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération n°18-55 du Conseil Communautaire du 11 janvier 2018 autorisant la signature de l'avenant de transfert du contrat de DSP secteur Nord (avenant n°1),

VU la délibération n°18-142 du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 autorisant la signature de l'avenant n°2,

VU l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 6 décembre 2018,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avenant n°3 et ses annexes, au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif secteur Nord.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **26 DEC. 2018**  
et a été publiée le **26 DEC. 2018**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

**Samuel RIBLIER**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président

**Thierry KOVACS**

